

N° 75-006-X au catalogue
ISSN 2291-0859
ISBN 978-0-660-75837-4

Regards sur la société canadienne

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

par Andrew Canning

Date de diffusion : le 10 mars 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

par Andrew Canning

Remerciements

La présente étude a été financée par Patrimoine canadien.

Aperçu de l'étude

Le racisme et la discrimination dans le sport ont récemment retenu l'attention du public, ce qui a mené à des efforts de la part des organismes de sport pour mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir une culture de sécurité afin d'éviter les préjudices¹. La présente étude utilise les données de la Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés de 2023 pour examiner les enjeux concernant les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada chez les personnes de 15 ans et plus.

L'étude fait la lumière sur la prévalence du traitement injuste, du racisme ou de la discrimination (TIRD) dans la communauté sportive au sens large, qui comprend les personnes jouant un rôle sportif ou non sportif (par exemple, les entraîneurs, les arbitres, les bénévoles, les personnes dirigeantes, les administrateurs), ainsi que les spectateurs. Des renseignements contextuels relatifs aux TIRD dans les sports ont également été examinés, comme les motivations de cette discrimination et les types de comportements discriminatoires qu'ont vécus les victimes. L'étude a également examiné les perceptions plus générales quant au racisme et à la discrimination dans les sports communautaires chez les personnes pratiquant des activités sportives, y compris la confiance des personnes pratiquant des activités sportives en ce qui concerne la formation du personnel sportif pour prévenir et gérer les incidents de racisme et de discrimination.

- En 2023, plus du quart (26 %) des personnes pratiquant des activités sportives ont déclaré estimer que le racisme et la discrimination sont des problèmes dans les sports communautaires au Canada.
- Dans la communauté sportive en général (c.-à-d. les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, y compris les spectateurs), 6 % des personnes ont déclaré avoir subi des traitements injustes, du racisme ou de la discrimination dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes.
- Les taux de prévalence des cas de traitement injuste, de racisme ou de discrimination dans les sports communautaires étaient plus élevés chez la population racisée² (12 %), les personnes déclarant avoir une incapacité (9 %) et les personnes 2ELGBTQ+³ (21 %) que chez les personnes ne faisant pas partie de ces groupes.
- Plus de 1 victime de traitement injuste, de racisme ou de discrimination dans les sports communautaires sur 5 (22 %) a déclaré avoir été menacée ou harcelée, et 1 victime sur 7 (14 %) a déclaré avoir fait l'objet d'une attaque ou d'une agression physique.
- Près du quart des personnes pratiquant des activités sportives n'avaient pas confiance dans la formation du personnel sportif pour prévenir (22 %) et gérer (27 %) les incidents de racisme et de discrimination dans les sports communautaires.
- Parmi les personnes ayant pratiqué des sports communautaires au cours des cinq années précédentes, plus de 1 sur 10 (11 %) a cessé de les pratiquer en raison d'une expérience négative.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

Introduction

En 2023, plus de la moitié (57 %) des Canadiennes et Canadiens de 15 ans et plus ont déclaré avoir pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents⁴. Il a été démontré que la pratique d'activités sportives était bénéfique pour la santé physique et mentale ainsi que sur le plan social⁵. Toutefois, sans mesures de protection et de responsabilisation suffisantes, un risque de préjudice existe pour les personnes impliquées dans des activités sportives.

Des cas de violence et de maltraitance notoires dans le sport ont récemment retenu l'attention du public, ce qui a conduit les organismes sportifs au Canada et à l'étranger à déployer des efforts pour élaborer des initiatives visant à promouvoir une culture de sport sécuritaire⁶. Certaines études canadiennes ont mis en évidence des cultures et des environnements institutionnels qui permettent et perpétuent des formes explicites et implicites de racisme et de discrimination⁷. Ces recherches ont également mis au jour certains problèmes systémiques dans le sport, comme la sous-représentation des personnes racisées en position d'autorité, l'absence de politiques et de protocoles institutionnels (p. ex. des politiques de lutte contre le racisme, des processus de signalement des incidents) et un manque de sensibilisation et de formation du personnel entraîneur et des personnes en position d'autorité pour prévenir et gérer efficacement les incidents de racisme et de discrimination.

Malgré l'intérêt et les préoccupations du public, il existe peu d'études portant sur la prévalence du racisme

et de la discrimination dans le sport. Dans le contexte canadien, un rapport sur le racisme parmi les étudiants-athlètes affiliés à Sports universitaires de l'Ontario a révélé que près de la moitié des athlètes estimaient que le racisme était relativement, très ou extrêmement courant sur leur lieu de travail ou de loisirs⁸. Parmi les athlètes, les entraîneurs/entraîneuses et le personnel, plus de 1 personne sur 10 a déclaré avoir été bouleversée par un incident raciste qu'elle avait vécu.

D'autres études de prévalence mettent généralement l'accent sur la maltraitance et le préjudice, plutôt que sur le racisme et la discrimination en particulier. Une étude récente portant sur la maltraitance parmi les athlètes olympiques et paralympiques canadiens actuels et à la retraite a révélé que les trois quarts des répondants avaient subi au moins un type de préjudice lié à la maltraitance au cours des 10 années précédentes⁹. L'étude a constaté que les athlètes féminines, racisées, autochtones et LGBTQ2I+ étaient plus susceptibles de subir diverses formes de préjudice. Des études internationales ont également révélé que certains groupes étaient plus à risque de subir ce type de préjudice, y compris les personnes racisées, les membres de minorités ethniques, les personnes de la diversité sexuelle et de genre, les personnes ayant une incapacité et les athlètes de niveaux plus élevés¹⁰.

À ce jour, la prévalence des expériences de traitement injuste, de racisme et de discrimination dans les sports communautaires au Canada demeure sous-examinée. La présente étude vise à combler cette

lacune en utilisant la Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (SEGC) afin d'examiner plusieurs domaines d'intérêt, y compris les perceptions du racisme et de la discrimination comme problèmes dans les sports communautaires¹¹ chez les personnes pratiquant des activités sportives¹²; la prévalence des expériences de traitement injuste, de racisme ou de discrimination (TIRD) au sein de la communauté sportive en général, ce qui comprend les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, ainsi que les spectateurs¹³; le contexte entourant les incidents de TIRD (p. ex. le type de comportement discriminatoire, le rôle de l'instigateur/instigatrice, le lieu); le niveau de confiance des personnes pratiquant des activités sportives à l'égard de la formation du personnel sportif¹⁴ pour prévenir et contrer le racisme et la discrimination, et les types d'expériences négatives ayant amené les personnes à cesser de pratiquer des activités sportives.

Plus du quart des personnes pratiquant des activités sportives déclarent estimer que le racisme et la discrimination sont des problèmes dans les sports communautaires au Canada

Les perceptions à l'égard du racisme et de la discrimination dans le sport peuvent avoir une incidence sur la pratique de sports¹⁵. En 2023, un peu plus du quart (26 %) des personnes pratiquant des activités sportives estimaient que le racisme et la discrimination étaient des problèmes dans les sports communautaires. En

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

général, les personnes racisées pratiquant des activités sportives (29 %) étaient plus susceptibles d'avoir cette perception que les personnes non racisées pratiquant des activités sportives (24 %). Cela était particulièrement évident chez les Coréens (38 %^F), les Philippins (35 %), les Noirs (34 %) et les Sud-Asiatiques (33 %). Les perceptions relativement à cette question ne différaient pas de manière significative selon le statut d'immigration (p. ex. entre les non-immigrants et les immigrants récents).

Ces perceptions variaient de façon notable en fonction du genre : environ 3 femmes non racisées¹⁶ sur 10 (31 %) ont indiqué estimer que ces problèmes existaient,

comparativement à environ 2 hommes non racisés¹⁷ sur 10 (19 %). Toutefois, cette différence entre les genres n'était pas évidente chez les personnes racisées pratiquant des activités sportives, parmi lesquelles environ 3 sur 10 signalaient cette préoccupation tant chez les femmes que chez les hommes (graphique 1).

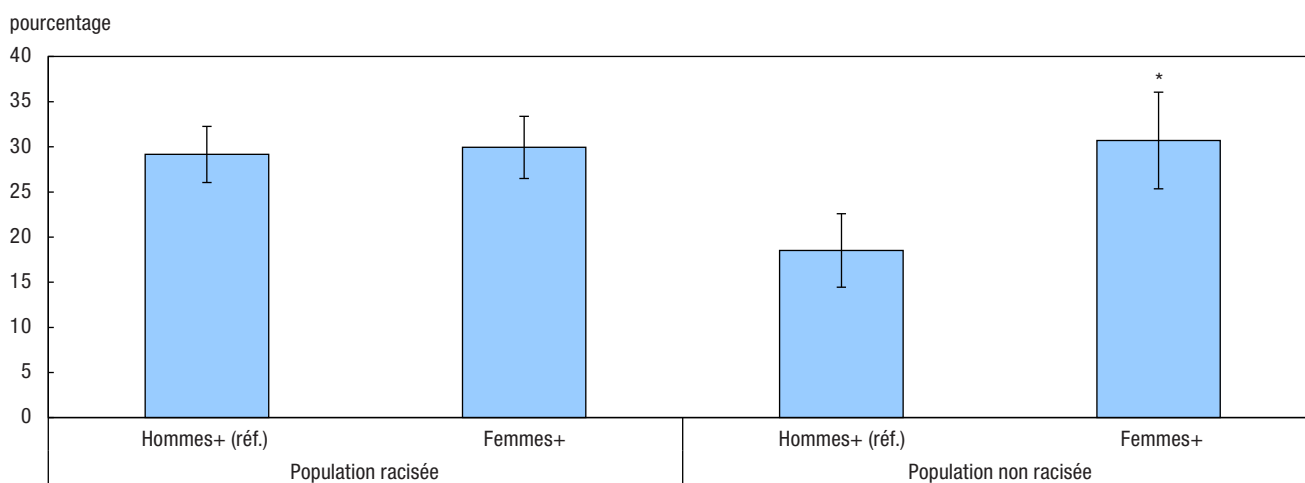
La perception du racisme et de la discrimination comme étant problématiques dans les sports communautaires était la plus élevée chez les personnes de 15 à 24 ans pratiquant des activités sportives (36 %), chiffre nettement plus élevé que celui déclaré par la plupart des autres groupes d'âge (variant de 20 % à 26 %). Chez les personnes racisées

pratiquant des activités sportives, la perception du racisme et de la discrimination était relativement uniforme dans la plupart des groupes d'âge, à l'exception des personnes plus âgées, qui étaient moins susceptibles de croire que le racisme et la discrimination étaient des problèmes dans les sports communautaires.

Il convient de noter que la pratique de sports communautaires est plus courante parmi les jeunes groupes. Par exemple, les trois quarts (74 %) des personnes âgées de 15 à 24 ans avaient pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents l'enquête, comparativement à moins de la moitié (44 %) des personnes âgées de 65 ans et plus. Comme

Graphique 1

Personnes pratiquant des activités sportives qui estiment que le racisme et la discrimination sont des problèmes dans les sports communautaires, selon le statut de personne racisée et le genre, 2023



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

Notes : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle. La population étudiée comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus ayant pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents.

Le concept de « population racisée » est fondé sur celui de « minorité visible » du Recensement de 2021 et en découle directement. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Cette population est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et Japonais. Les Autochtones ne sont pas inclus dans la population racisée dans la présente analyse.

Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ».

Source : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (panel 4), 2023.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

nous l'examinerons plus en détail ultérieurement, les personnes âgées de 15 à 24 ans étaient également plus susceptibles de pratiquer des sports de compétition que les groupes plus âgés. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur les perceptions concernant le racisme et la discrimination dans les sports communautaires.

Au sein de la communauté sportive en général, la prévalence de traitements injustes, de racisme ou de discrimination est plus élevée parmi la population racisée, les personnes déclarant avoir une incapacité et les personnes 2ELGBTQ+

Dans le cadre de la SEGC, il a été demandé aux répondants faisant partie de la communauté sportive en général (c.-à-d. les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, ainsi que les spectateurs) s'ils avaient subi des traitements injustes, du racisme ou de la discrimination (TIRD) dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes (2018 à 2023). Au cours de cette période, près de la moitié de la population canadienne âgée de 15 ans et plus (52 %) faisait partie de la communauté sportive en général.

En 2023, 6 % des membres de la communauté sportive en général ont déclaré avoir subi des TIRD au cours des cinq années précédentes. La population racisée (12 %) était trois fois plus susceptible de déclarer ces expériences que la population non racisée (4 %). De plus, après correction pour tenir compte d'autres caractéristiques sociodémographiques, la probabilité

d'avoir subi des TIRD était considérablement plus élevée pour chaque groupe racisé que pour la population non racisée (tableau 1). Ces résultats concordent avec ceux d'autres études portant sur les environnements sportifs, ainsi que la société en général¹⁸, qui ont révélé que les groupes racisés étaient plus à risque de subir des formes de préjudice et de discrimination que la population non racisée¹⁹.

Dans la présente étude, les personnes 2ELGBTQ+ étaient plus de quatre fois plus susceptibles de subir des TIRD dans les sports communautaires (21 %), comparativement aux personnes non 2ELGBTQ+ (5 %). Ce constat concorde avec celui d'autres études dans lesquelles les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles étaient plus susceptibles d'être victimes de violence interpersonnelle dans le sport²⁰, et les personnes LGBTQ2IA+ étaient plus susceptibles d'être victimes de préjudice sexuel dans le sport²¹.

Les personnes ayant déclaré avoir une incapacité étaient également plus susceptibles de déclarer avoir subi des TIRD (9 %), comparativement aux personnes sans incapacité (6 %). Dans la littérature liée au sport, les résultats en matière de discrimination et de préjudice chez les personnes ayant une incapacité sont mitigés. Par exemple, dans une étude européenne, les enfants ayant pratiqué des parasports²² étaient plus susceptibles d'avoir subi un préjudice, alors qu'une autre étude sur des adultes canadiens ayant une incapacité n'a pas indiqué de risque accru similaire²³. Ces résultats mitigés peuvent découler, en partie, de différences entre les cohortes étudiées (p. ex. les différences d'âge, les facteurs contextuels comme les parasports

de compétition par rapport aux sports communautaires, les athlètes par rapport à la communauté sportive en général).

En ce qui concerne l'âge, les personnes de 15 à 24 ans (9 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir subi des TIRD que les personnes de 25 à 34 ans (4 %) et neuf fois plus susceptibles que les personnes de 65 ans et plus (1 %). Toutefois, après correction pour tenir compte d'autres facteurs, aucune tendance évidente ne semblait indiquer que la prévalence des TIRD diminue uniformément avec l'âge, puisqu'il n'existait aucune différence significative entre le groupe d'âge plus jeune et les groupes d'âge allant de 35 à 64 ans²⁴.

Une mise en garde importante est que les jeunes pratiquant des activités sportives étaient plus susceptibles de pratiquer des sports de compétition que les personnes des groupes plus âgés. Les données d'un autre panel de la SEGC ont révélé qu'environ 1 personne de 15 à 24 ans sur 4 (24 %) avait pratiqué des sports de compétition au cours des 12 mois précédents l'enquête, une proportion nettement plus élevée que celles indiquées pour les autres groupes d'âge (allant de 1 % chez les 45 à 54 ans à 11 % chez les 35 à 44 ans)²⁵. Étant donné que les sports de compétition entraînent généralement une augmentation du temps de jeu et une plus grande probabilité de présence d'entraîneurs/entraîneuses, de spectateurs/spectatrices et d'autres personnes en position d'autorité, ces facteurs, sans être mesurés directement dans l'étude, peuvent en partie expliquer la prévalence plus élevée de TIRD chez les personnes plus jeunes pratiquant des activités sportives.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

Tableau 1

Pourcentage et probabilité prédite de subir un traitement injuste, du racisme ou de la discrimination dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes, parmi les membres de la communauté sportive (pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, y compris les spectateurs), selon des caractéristiques démographiques et socioéconomiques, 2023

Caractéristiques	Intervalle de confiance à 95 %			Probabilité prédite corrigé
	Valeur estimée	limite	limite	
		inférieure	supérieure	
non corrigé				pourcentage
Groupe racisés				
Sud-Asiatiques	12,5	7,7	17,3	12,8*
Chinois	10,3	6,7	14,0	11,2*
Noirs	14,0	9,8	18,3	15,5*
Philippins	16,7	10,4	23,1	14,6*
Arabes	12,1	6,8	17,4	13,0*
Latino-Américains	9,0	5,3	12,6	10,5*
Asiatiques du Sud-Est	9,7	5,6	13,9	11,6*
Asiatiques occidentaux	13,6	5,3	21,9	16,7*
Coréens	11,0 ^E	3,3	18,7	14,5*
Autre identité raciale	8,4	4,6	12,3	7,9*
Population non racisée (réf.)	3,9	2,4	5,4	3,8
Statut d'immigrant				
Non-immigrant (réf.)	5,1	3,6	6,7	7,1
Immigrant établi	8,6	6,9	10,2	4,9
Immigrant récent	8,7	5,3	12,1	3,7*
Résident non permanent	9,0	5,3	12,6	4,8
Région				
Région de l'Atlantique	3,4	0,7	6,1	4,3
Québec	5,5	2,7	8,2	5,7
Ontario (réf.)	6,8	4,6	9,1	6,3
Prairies	6,0	3,3	8,8	5,8
Colombie-Britannique	6,3	3,3	9,3	6,3
Genre				
Hommes+ (réf.)	6,7	4,9	8,5	6,5
Femmes+	5,4	3,6	7,1	5,4
Groupe d'âge				
15 à 24 ans (réf.)	8,7	5,2	12,2	6,8
25 à 34 ans	4,1	2,8	5,3	3,6*
35 à 44 ans	10,0	5,9	14,2	9,8
45 à 54 ans	7,4	3,9	11,0	7,3
55 à 64 ans	3,9	1,6	6,2	5,1
65 ans et plus	1,4	0,0	2,9	1,9*
Statut 2ELGBTQ2+				
2ELGBTQ2+	21,4 ^E	11,6	31,1	19,9*
Non-2ELGBTQ2+ (réf.)	4,9	3,8	6,0	4,8
Niveau de scolarité				
Sans diplôme d'études secondaires	7,1 ^E	2,6	11,6	6,3
Diplôme d'études secondaires ou diplôme équivalent	4,9	2,6	7,1	4,3
Certificat ou diplôme d'un collège, d'une école de métiers, d'un cégep ou autre de niveau inférieur au baccalauréat	6,0	3,7	8,4	7,0
Baccalauréat ou grade supérieur (réf.)	6,6	4,5	8,7	6,3
Personnes ayant déclaré avoir une incapacité				
Oui	9,2	4,2	14,3	11,1*
Non (réf.)	5,7	4,5	6,9	5,4

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

Tableau 1

Pourcentage et probabilité prédite de subir un traitement injuste, du racisme ou de la discrimination dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes, parmi les membres de la communauté sportive (pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, y compris les spectateurs), selon des caractéristiques démographiques et socioéconomiques, 2023

Caractéristiques	Intervalle de confiance à 95 %			Probabilité prédite corrige
	Valeur estimée	limite		
		inférieure	supérieure	
non corrigé				pourcentage
Revenu				
Moins de 15 000 \$	6,1	3,3	8,9	4,9
De 15 000 \$ à moins de 30 000 \$	9,1	5,1	13,1	8,0
De 30 000 \$ à moins de 45 000 \$	4,3	2,4	6,2	4,7
De 45 000 \$ à moins de 70 000 \$ (réf.)	5,6	3,0	8,2	6,6
70 000 \$ et plus	4,8	2,3	7,3	5,5
Langue parlée le plus souvent à la maison				
Français et anglais seulement (réf.)	5,4	4,1	6,8	5,9
Français ou anglais et langue non officielle	10,4	6,1	14,7	6,5
Langue non officielle (ni français ni anglais)	9,6	7,0	12,1	6,1

[†] à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) après correction pour tenir compte de toutes les autres variables du modèle de régression logistique ($p < 0,05$)

Notes : La population étudiée comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus faisant partie de la communauté sportive en général au cours des cinq années précédentes, y compris les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, notamment les spectateurs. La catégorie « Autre identité raciale » comprend les groupes suivants : Japonais, identité raciale non précisée et identités raciales multiples. Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ». Les pourcentages et les intervalles de confiance sont les résultats de l'analyse bivariée (non corrigée). Les probabilités prédites sont les résultats d'un modèle de régression logistique entièrement corrigé.

Source : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (panel 4), 2023.

Au total, 1 victime de traitement injuste, de racisme ou de discrimination sur 7 déclare avoir fait l'objet d'une attaque ou d'une agression physique dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes

Les victimes de TIRD, parmi celles faisant partie de la communauté sportive en général (c.-à-d. les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, y compris les spectateurs), ont déclaré

avoir vécu divers comportements discriminatoires et, parfois, plus d'un type de comportement²⁶. Le plus souvent, les victimes avaient été mises mal à l'aise (69 %). Des actes causant un préjudice plus important pouvant atteindre le seuil d'un comportement criminel ont également été signalés, plus de 1 victime sur 5 (22 %) ayant déclaré avoir été menacée ou harcelée, et 1 sur 7 (14 %) ayant déclaré avoir fait l'objet d'une attaque ou d'une agression physique. Les victimes pouvaient indiquer plus d'un type de comportement discriminatoire (graphique 2).

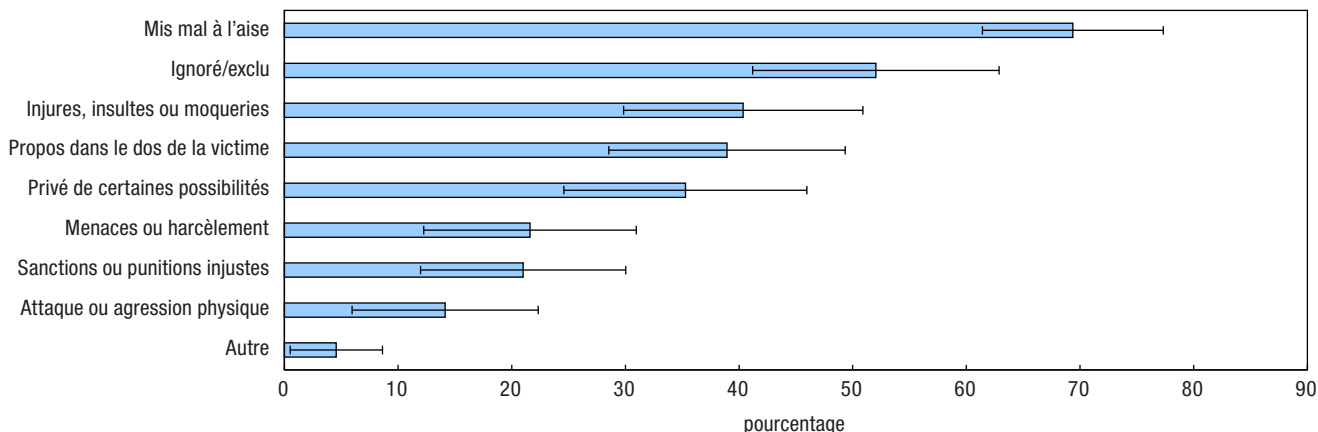
Même si elles variaient, les motivations des TIRD les plus souvent invoquées par les victimes étaient fondées sur la race ou la couleur de la peau (54 %), l'origine ethnique ou la culture (37 %), l'apparence physique (34 %), le sexe (22 %) ou la religion (20 %). Moins de 1 victime sur 5 a déclaré d'autres motivations (graphique 3).

En plus des types de préjudices, il est également important de tenir compte de la fréquence de ces incidents. Des recherches ont en effet révélé que les facteurs liés à la gravité, à la fréquence

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

Graphique 2

Types de comportements discriminatoires que les victimes ont déclarés avoir vécus dans des sports communautaires au cours des cinq années précédentes, 2023

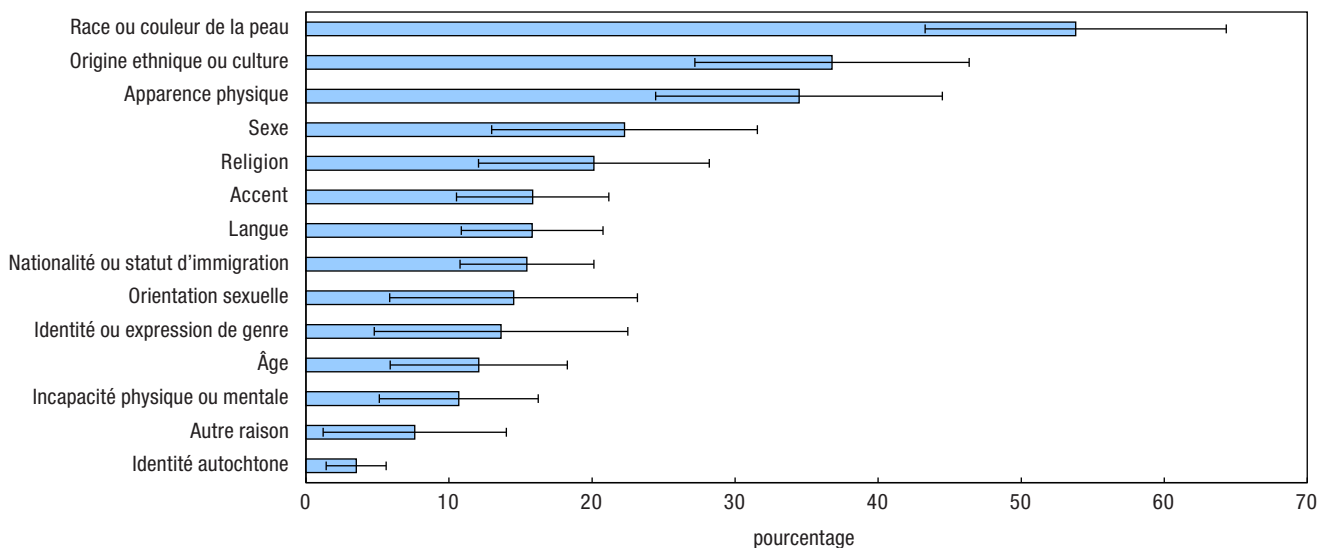


Notes : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle. La population étudiée comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus faisant partie de la communauté sportive en général au cours des cinq années précédentes, y compris les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, notamment les spectateurs/spectatrices.

Source : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (panel 4), 2023.

Graphique 3

Motivations invoquées par les victimes pour traitement injuste, racisme ou discrimination à leur égard dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes, 2023



Notes : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle. La population étudiée comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus faisant partie de la communauté sportive en général au cours des cinq années précédentes, y compris les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, notamment les spectateurs/spectatrices.

Source : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (panel 4), 2023.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

et au contexte jouaient un rôle important dans les répercussions à court et à long terme sur les victimes²⁷. Près du quart (23 %) des victimes ont déclaré avoir vécu des incidents de TIRD se produisant constamment, et près de 4 victimes sur 10 ont déclaré des incidents isolés (37 %) ou des incidents se produisant occasionnellement (44 %) (tableau 2).

Les incidents de TIRD se sont produits dans un large éventail d'environnements sportifs. Les lieux les plus courants étaient les terrains de jeu (61 %), les centres communautaires publics (46 %) et les établissements scolaires et campus (32 %). Une proportion importante de victimes (allant de 11 % à 30 %) a déclaré des incidents se produisant à d'autres endroits.

Tableau 2

Pourcentage de victimes ayant déclaré avoir subi un traitement injuste, du racisme ou de la discrimination dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes, selon la fréquence et le lieu, 2023

	Valeur estimée	intervalle de confiance à 95 %	
		limite inférieure	limite supérieure
		pourcentage	
Fréquence			
Incident isolé ou incidents isolés	37,4	27,8	47,0
Incidents se produisant occasionnellement	43,7	32,6	54,9
Incidents se produisant constamment	23,0	12,1	33,9
Lieu			
Terrain de jeu	60,6	51,1	70,2
Centre communautaire public	45,7	34,5	56,9
Établissement scolaire ou campus	32,4	22,5	42,3
Parc public	29,5	19,6	39,4
Club sportif ou centre sportif privé	22,9	14,7	31,2
Patinoire	16,5	9,0	24,0
Parc naturel	11,3	4,8	17,8
Piscine	11,0	6,3	15,7

Note : La population étudiée comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus faisant partie de la communauté sportive en général au cours des cinq années précédentes, y compris les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, notamment les spectateurs.

Source : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (panel 4), 2023.

Le racisme ou la discrimination envers les personnes pratiquant des activités sportives

Pour examiner précisément la prévalence du racisme ou de la discrimination chez les personnes *pratiquant des activités sportives* (par opposition à celles faisant partie de la communauté sportive en général, qui comprend les athlètes, les entraîneurs/entraîneuses, les spectateurs/spectatrices, etc.), l'analyse suivante examine les données d'un panel précédent de la SEGC, recueillies de mai à juillet 2023²⁸. La question de ce panel se limitait au *racisme* et à la *discrimination* et ne comprenait pas de référence à des *traitements injustes*, comme c'était le cas pour les taux de prévalence dans la communauté sportive en général.

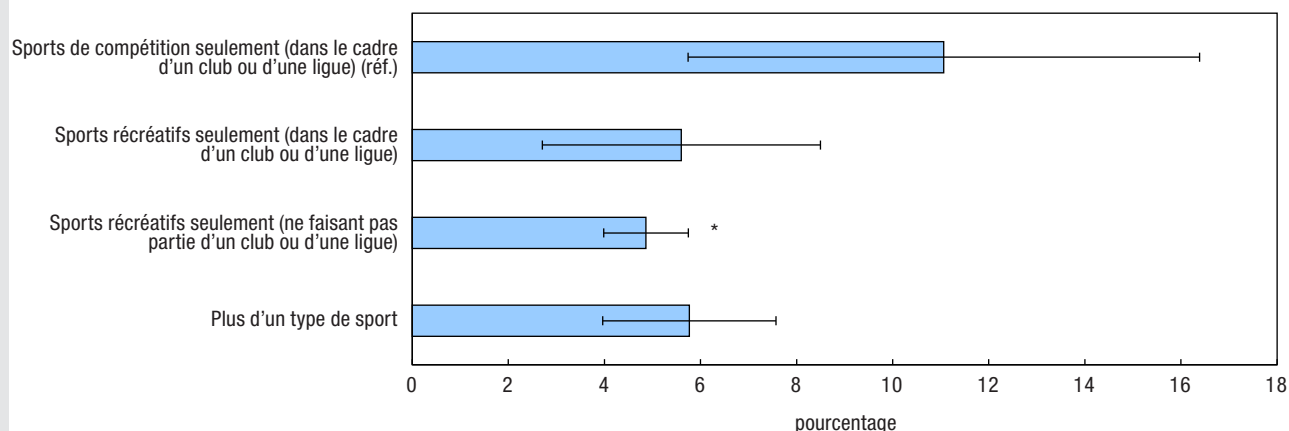
Parmi les personnes pratiquant des activités sportives, 5 % ont déclaré avoir été victimes de racisme ou de discrimination dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes, la population racisée (10 %) étant trois fois plus susceptible que la population non racisée (3 %) de déclarer avoir vécu ce type de comportement.

Pour approfondir l'examen du racisme et de la discrimination dans différents environnements sportifs, des taux de prévalence sur cinq ans ont été produits en fonction du niveau de compétition sportive. Des études antérieures ont montré que les préjudices infligés aux athlètes étaient plus susceptibles de se produire dans les sports de compétition de haut niveau²⁹. De même, selon la SEGC, la prévalence du racisme et de la discrimination chez les personnes pratiquant exclusivement des sports de compétition était généralement plus élevée (11 %) que chez celles pratiquant exclusivement des sports récréatifs (de 5 % à 6 %)³⁰ (graphique 4). Les différences entre les sports de compétition et les sports récréatifs quant au temps passé à pratiquer des activités sportives et à la probabilité que le sport compte des personnes en position d'autorité (p. ex. les entraîneurs/entraîneuses) et des spectateurs/spectatrices peuvent avoir une incidence, en partie, sur les différences dans les taux de prévalence. Toutefois, le temps passé à pratiquer des sports et la présence ou l'absence d'entraîneurs/entraîneuses, de spectateurs/spectatrices et d'autres membres du personnel sportif n'ont pas pu être mesurés directement dans le cadre de l'enquête.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

Graphique 4

Expériences de racisme et de discrimination vécues dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes, chez les personnes ayant pratiqué des activités sportives au cours des 12 derniers mois, 2023



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

Notes : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle. La population étudiée comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus ayant pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents.

Source : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (panel 2), 2023.

Les instigateurs/instigatrices de traitements injustes, de racisme ou de discrimination au sein de la communauté sportive sont le plus souvent des athlètes ou joueurs/joueuses, suivis des entraîneurs/entraîneuses ou des instructeurs/instructrices, puis des spectateurs/spectatrices

Parmi les membres de la communauté sportive en général, 6 % ont été victimes de TIRD au cours des cinq années précédentes (2018 à 2013). Dans la SEGC, il a été demandé aux victimes d'indiquer les postes qu'elles et l'instigateur/instigatrice occupaient au moment des incidents de TIRD survenus dans les sports communautaires. Comme

plus d'un incident pouvait être vécu, il est possible que les victimes aient vécu des incidents alors qu'elles occupaient des postes différents et de la part d'instigateurs/instigatrices occupant divers postes. Près des deux tiers (64 %) des victimes ont déclaré avoir subi des TIRD en tant qu'athlètes ou joueurs/joueuses, et 42 % ont été des victimes en tant que spectateurs. Moins de 1 victime sur 5 a déclaré avoir subi des TIRD dans d'autres types de postes (graphique 5).

Les victimes ont déclaré que les instigateurs/instigatrices de TIRD étaient le plus souvent d'autres athlètes ou joueurs/joueuses (54 %), des entraîneurs ou des instructeurs (40 %) ou des spectateurs (38 %). Ces résultats diffèrent quelque peu d'une autre

étude canadienne récente ayant révélé que les entraîneurs étaient les agresseurs les plus courants dans les sports d'élite³¹. Il convient de noter que l'étude portait précisément sur les sports d'élite (olympiques et paralympiques) plutôt que sur les sports communautaires, qui étaient l'objet de la présente étude. Les types de préjudices n'étaient pas non plus directement comparables. De plus, les populations étudiées différaient en ce sens que les victimes dans l'étude précédente étaient des athlètes, alors que la présente étude portait sur des victimes de la communauté sportive en général (c.-à-d. des athlètes, des joueurs/joueuses, des personnes ne pratiquant pas d'activités sportives et des spectateurs/spectatrices). Ces facteurs peuvent expliquer

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

les différences entre les résultats des deux études, d'autant plus que les entraîneurs/entraîneuses et les spectateurs/spectatrices sont plus susceptibles d'être présents dans les sports de compétition et d'élite que les formes populaires de sports communautaires, comme les activités récréatives et les activités libres.

Le quart (24 %) des victimes d'incidents de TIRD ont indiqué les avoir signalés officiellement (p. ex. avoir déposé une plainte ou un rapport auprès d'un entraîneur/une entraîneuse, d'un administrateur/une administratrice, d'un ou

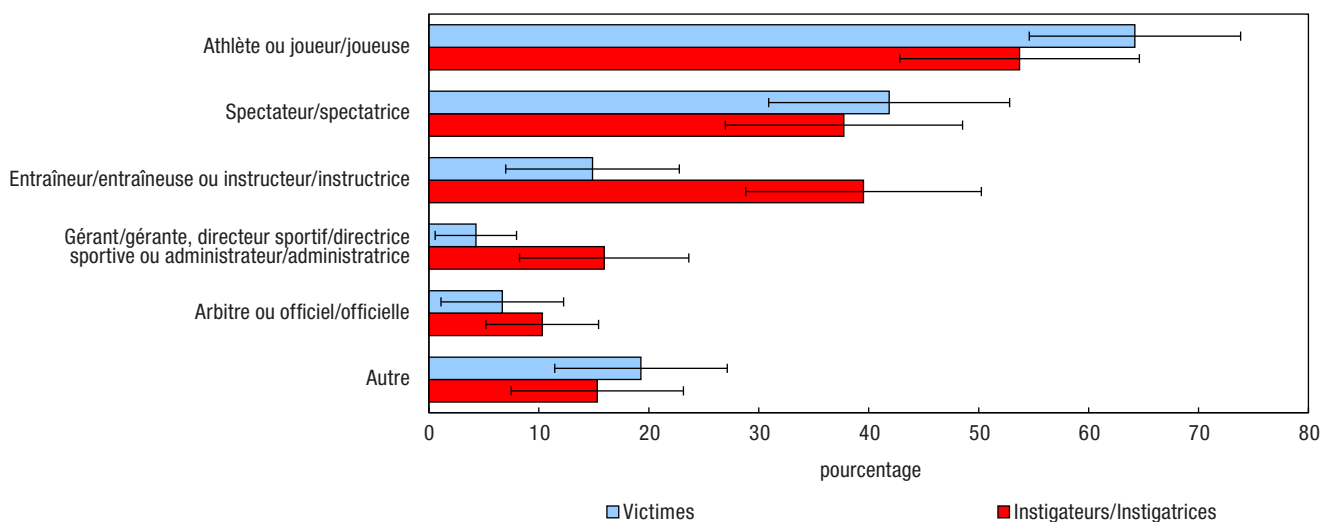
une arbitre, d'un organisateur/une organisatrice, d'un service de police ou de la sécurité). De plus, le quart (24 %) des victimes ont indiqué que les incidents avaient été divulgués de façon informelle (p. ex. en parlant à un coéquipier/une coéquipière, à des amis/amies, à un ou une membre de la famille, ou sur des médias sociaux). Au total, 4 victimes sur 10 (40 %) ont déclaré que les incidents n'avaient pas été signalés ou divulgués officiellement ni de façon informelle. Bon nombre de personnes (23 %) ne savaient pas si l'incident avait été signalé ou divulgué³².

Près du quart des personnes pratiquant des activités sportives n'ont pas confiance dans la formation du personnel sportif pour prévenir et gérer les incidents de racisme et de discrimination dans les sports communautaires

Qu'elles aient été victimes de racisme ou de discrimination, près du quart des personnes ayant pratiqué des activités sportives au cours des 12 mois précédents (personnes pratiquant des sports) n'avaient pas confiance dans la formation du personnel sportif

Graphique 5

Expériences de traitement injuste, de racisme ou de discrimination vécues dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes, selon le poste ou le statut sportif des victimes et des instigateurs/instigatrices, 2023



Notes : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle. La population étudiée comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus faisant partie de la communauté sportive en général au cours des cinq années précédentes, y compris les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, notamment les spectateurs/spectatrices. Les colonnes de groupe ne totalisent pas 100 %, car les victimes peuvent avoir vécu des incidents dans divers postes ou statut. Les victimes peuvent également avoir vécu des incidents perpétrés par des personnes de divers postes ou statuts.

Source : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (panel 4), 2023.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

pour prévenir (22 %) et gérer (27 %) les incidents de racisme et de discrimination dans les sports communautaires³³.

Le manque de confiance dans ce type de formation était plus élevé chez les personnes pratiquant des sports qui ont subi des TIRD. Parmi les personnes pratiquant des sports qui ont subi des TIRD au cours des cinq années précédentes, près de la moitié n'avaient pas confiance dans la formation du personnel sportif pour prévenir (47 %) et gérer (49 %) de tels incidents (graphique 6).

Le manque de confiance dans la formation pour prévenir et contrer les TIRD variait selon l'âge.

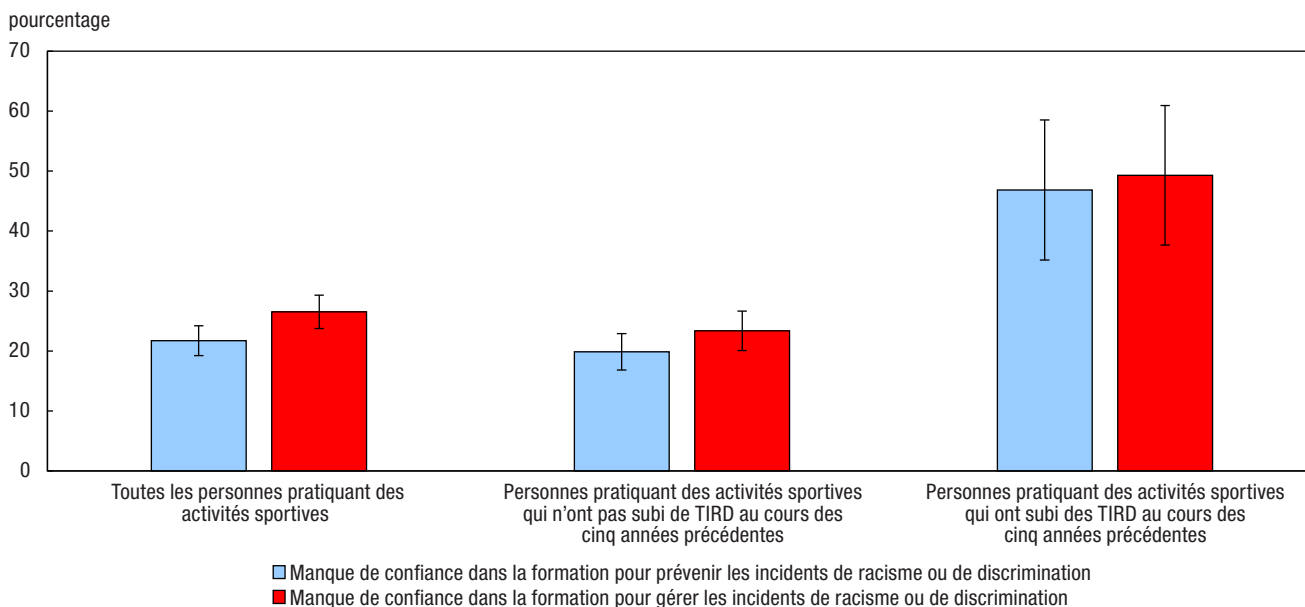
Conformément à la prévalence plus élevée de TIRD et aux problèmes perçus de racisme et de discrimination dans les sports communautaires chez les jeunes, la cohorte d'âge la plus jeune (groupe d'âge des 15 à 24 ans) était également la plus susceptible de manquer de confiance dans la formation du personnel sportif pour prévenir (31 %) et gérer (33 %) les incidents de racisme et de discrimination. À titre de comparaison, les proportions de personnes des groupes d'âge de 45 à 64 ans qui n'avaient pas confiance dans la formation du personnel sportif pour prévenir et gérer ces incidents étaient nettement plus faibles. En particulier, 16 % des

personnes âgées de 45 à 54 ans n'avaient pas confiance dans la formation sur la prévention, et 17 % n'avaient pas confiance dans la formation sur la lutte contre le racisme et la discrimination. Des proportions semblables ont été observées chez les personnes âgées de 55 à 64 ans (17 % et 21 %).

Une comparaison entre les genres a révélé que les femmes pratiquant des sports étaient plus enclines que les hommes à ne pas avoir confiance dans la formation pour prévenir les incidents (27 % par rapport à 18 %). Toutefois, aucune différence entre les genres en ce qui concerne la confiance dans la formation pour gérer les incidents n'a été observée.

Graphique 6

Personnes pratiquant des activités sportives qui n'ont pas confiance dans la formation du personnel sportif pour prévenir et gérer les incidents de racisme et de discrimination dans les sports communautaires, 2023



Notes : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle. La population étudiée comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus ayant pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents. TIRD fait référence aux traitements injustes, au racisme ou à la discrimination dans les sports communautaires. Les personnes pratiquant des activités sportives désignent les personnes ayant pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents.

Source : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (panel 4), 2023.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

L'abandon de la pratique de sports communautaires en raison d'expériences négatives vécues par des personnes pratiquant des activités sportives

Un panel précédent de la SEGC (données recueillies de mai à juillet 2023) a examiné les raisons pour lesquelles les personnes pratiquant des *activités sportives* ont cessé de pratiquer des sports. Parmi les personnes ayant pratiqué des activités sportives au cours des cinq années précédentes, plus de 1 sur 10 (11 %) a abandonné en raison d'une expérience négative (tableau 3)³⁴.

Parmi les personnes ayant cessé de pratiquer des sports, plus de 1 sur 5 a déclaré se sentir exclue ou mal accueillie (21 %); une proportion semblable a abandonné en raison de conduites antisportives d'autres joueurs/joueuses. Des préoccupations relatives au préjudice et à la discrimination étaient également évidentes. Plus de 1 personne ayant abandonné la pratique sportive sur 10 a déclaré avoir subi des traitements injustes ou de la discrimination (12 %) et avoir été victime d'intimidation ou de harcèlement (11 %).

Tableau 3
Motifs d'abandon de la pratique de sports communautaires au cours des cinq années précédentes, chez les personnes ayant cessé de pratiquer des activités sportives en raison d'une expérience négative, 2023

Motifs	Valeur estimée	Intervalle de confiance à 95 %	
		limite inférieure	limite supérieure
Préoccupations en matière de santé ou de sécurité	57,4	52,4	62,4
Se sentait exclue ou mal accueillie	21,3	17,0	25,6
Conduite antisportive d'autres joueuses ou joueurs	20,9	16,6	25,2
Traitement injuste ou discrimination	12,3	8,7	15,9
Intimidation ou harcèlement	10,9	7,3	14,5
Règles ou procédures inéquitables	5,3	2,8	7,8
Autre	13,5	10,0	17,1

Note : La population étudiée comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus ayant pratiqué des sports communautaires au cours des cinq années précédentes.

Source : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés (panel 2), 2023.

Conclusion

Selon la SEGC, les traitements injustes, le racisme ou la discrimination (TIRD) existent dans les sports communautaires au Canada, et les taux de prévalence diffèrent en fonction des caractéristiques démographiques et socioéconomiques. En 2023, 6 % des membres de la communauté sportive en général (c.-à-d. les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, y compris les spectateurs/spectatrices) ont déclaré avoir vécu de tels incidents, même si la prévalence était plus élevée parmi la population racisée, les personnes ayant déclaré avoir une incapacité et

les personnes 2ELGBTQ+. Ces disparités sont demeurées après correction pour tenir compte d'un éventail d'autres caractéristiques sociodémographiques dans l'analyse de régression logistique. Les victimes de TIRD dans les sports communautaires ont déclaré divers types de comportements discriminatoires. Notamment, plus de 1 victime de TIRD sur 5 a déclaré avoir été menacée ou harcelée, et 1 victime sur 7 a déclaré avoir fait l'objet d'une attaque ou d'une agression physique.

Les incidents de TIRD ont été perpétrés par divers instigateurs/instigatrices, mais le plus souvent par des athlètes ou des joueurs/joueuses, suivis des entraîneurs/

entraîneuses, puis des spectateurs/spectatrices. Les incidents se sont produits dans de nombreux lieux, mais surtout sur les terrains de jeu, suivis des centres communautaires, des établissements scolaires et des campus. Une plus grande prévalence sur les terrains de jeu peut être liée au fait que ce lieu est plus susceptible d'accueillir des sports d'équipe et des compétitions. Les résultats de la présente étude suggèrent que la prévalence des TIRD est plus élevée dans le cadre de sports de compétition, conformément à des recherches antérieures.

Dans la présente étude, plus du quart des personnes pratiquant des activités sportives estimaient que le racisme et la discrimination

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

étaient des problèmes dans les sports communautaires. Les perceptions quant à l'inclusivité et à la sécurité des environnements sportifs peuvent avoir une incidence sur la pratique de sports³⁵. Dans le même ordre d'idées, parmi les personnes ayant pratiqué des sports communautaires au cours des cinq années précédentes, plus de 1 sur 10 (11 %) a indiqué avoir récemment abandonné la pratique de sports en raison d'une expérience négative (p. ex. se sentir mal accueilli, subir de la discrimination, des raisons de santé et de sécurité).

L'étude a également révélé que près du quart des personnes pratiquant des activités sportives ne font pas confiance à la formation du personnel sportif pour prévenir et

gérer les incidents de racisme et de discrimination dans les sports communautaires. Cette proportion était beaucoup plus élevée, soit près de la moitié, chez les personnes pratiquant des sports qui ont déjà subi des TIRD dans les sports communautaires.

Les organismes sportifs au Canada et à l'étranger ont récemment commencé à élaborer des initiatives pour promouvoir une culture de sport sécuritaire³⁶. Par exemple, en 2021, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada³⁷, un organisme indépendant, a été chargé d'établir un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire à l'échelle nationale. Par conséquent, le Bureau du commissaire à l'intégrité dans le

sport a été créé et est responsable de la mise en œuvre du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS)³⁸. Par conséquent, les règles du CCUMS doivent être adoptées par les organismes sportifs qui reçoivent du financement fédéral³⁹. De futures recherches et activités de surveillance devraient être effectuées pour aider à déterminer si les mesures prises par les organismes sportifs ont une incidence importante sur la prévalence de traitements injustes, de racisme et de discrimination dans les sports communautaires au Canada.

Andrew Canning est analyste au Centre de renseignements et d'innovation en données sociales de Statistique Canada.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

Sources de données, méthodes et définitions

Sources de données

La [Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés](#) (SEGC) est une série d'enquêtes sociales qui a été lancée en 2022. Elle comprenait la création d'un panel de personnes ayant accepté de participer à une série de brèves enquêtes. Dans cette diffusion, le panel 4 a été utilisé pour la majorité de l'article, et le panel 2, pour certaines analyses contextuelles supplémentaires qui figurent dans les encadrés. Ces enquêtes ont été menées en 2023 et portaient, entre autres, sur des questions relatives à la pratique sportive, au racisme et à la discrimination dans les sports communautaires. Les périodes de référence pour chaque enquête étaient les suivantes : du 27 novembre au 17 décembre 2023 (panel 4); du 5 mai au 25 juillet 2023 (panel 2). Bien que les mêmes répondants aient été sollicités pour chaque panel de la SEGC, les cohortes diffèrent d'un panel à l'autre en raison des taux de réponse variables.

La SEGC fait partie du Plan d'action sur les données désagrégées (PADD) de Statistique Canada, qui vise à produire des renseignements statistiques détaillés afin de mettre en lumière les expériences vécues par des groupes de population précis, comme les femmes, les peuples autochtones, les groupes racisés et les personnes ayant une incapacité. L'échantillon utilisé dans le cadre de la SEGC, sélectionné à partir de la base de sondage du Recensement de 2021, comprend un suréchantillonnage d'immigrants et de Canadiennes et Canadiens déclarant faire partie de groupes racisés. Cela a permis la production de statistiques plus fiables sur les divers groupes racisés et les populations immigrantes.

La population cible de la SEGC est constituée de personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces du Canada. Sont exclus de la couverture de la SEGC les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les résidents à temps plein en établissement (p. ex. les personnes détenues, les personnes vivant dans un établissement de soins infirmiers) et les personnes résidant dans une réserve ou un autre établissement autochtone. L'ensemble de ces groupes exclus représentent moins de 2,5 % de la population canadienne âgée de 15 ans et plus. Comme la base de sondage est fondée sur les répondants au questionnaire détaillé du Recensement de 2021, la population observée ne comprend pas les personnes ayant immigré au Canada après la date de référence du Recensement, soit le 11 mai 2021.

L'échantillon cible de la série d'enquêtes comprenait un total de 70 000 personnes; les taux de réponse ont été de 13,1 % pour le panel 4 (8 955 personnes) et de 33,8 % pour le panel 2 (23 387 personnes). Des procédures de pondération d'enquête ont été entreprises, y compris l'ajustement pour la non-réponse et le calage, afin que l'échantillon corresponde à la population cible. De plus amples renseignements sur les procédures d'échantillonnage de la SEGC figurent à la page Web suivante : [Enquêtes et programmes statistiques — Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés](#).

La communication avec les répondants s'est effectuée par la poste, par courriel ou par téléphone dans le cadre de leur première enquête de la SEGC, puis par courriel ou par téléphone pour les enquêtes suivantes de la série. Les données ont été recueillies directement auprès des répondants à l'enquête par l'entremise d'un questionnaire électronique ou d'une interview téléphonique assistée par ordinateur.

Méthodes

Toutes les estimations ont été produites à l'aide de poids de sondage, qui permettent de prendre en compte le biais de non-réponse et faire en sorte que les résultats soient représentatifs de la population canadienne. La variance échantillonnale a été calculée à l'aide de poids bootstrap. Des analyses de régression logistique ont été effectuées pour modéliser le risque de subir des TIRD.

Différentes populations ont participé à l'étude, selon le résultat examiné et la formulation de la question du panel :

- Les personnes du panel 4 ayant pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents (appelées les « personnes pratiquant des activités sportives ») représentaient la cohorte pour les résultats relatifs aux perceptions selon lesquelles le racisme et la discrimination étaient des problèmes dans les sports communautaires, et le niveau de confiance à l'égard du personnel sportif pour prévenir et contrer le racisme et la discrimination dans le sport.
- Les personnes du panel 4 qui faisaient partie de la communauté sportive en général au cours des cinq années précédentes, ce qui comprend les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, ainsi que les spectateurs/spectatrices (appelés les « membres de la communauté sportive ») représentaient la cohorte utilisée pour les résultats liés aux expériences de traitement injuste, de racisme ou de discrimination dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes.
- Les personnes du panel 2 ayant pratiqué des sports communautaires au cours des cinq années précédentes représentaient la cohorte utilisée pour l'analyse de la prévalence du racisme et de la discrimination propres à la population pratiquant des activités sportives (voir l'encadré 1) et la fréquence de l'abandon de la pratique d'activités sportives en raison d'une expérience négative (voir l'encadré 2).
- Les personnes du panel 2 ayant pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents l'enquête représentaient la cohorte utilisée pour l'analyse de la prévalence du racisme et de la discrimination dans les sports de compétition (voir l'encadré 1).

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

Limites

Le panel 4 de la SEGC ne permettait pas de désagréger les résultats liés aux expériences de traitement injuste, de racisme ou de discrimination (TIRD) dans les sports communautaires selon le type de personnes pratiquant des activités sportives (p. ex. des athlètes par rapport à des entraîneurs/entraîneuses). Les estimations concernaient plutôt l'ensemble de la communauté sportive en général, y compris les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, ainsi que les spectateurs/spectatrices. Afin de surmonter cette limite, les données du panel 2 ont également été utilisées pour l'analyse contextuelle, ce qui a permis de produire des données sur la prévalence des expériences de racisme ou de discrimination spécifiquement pour les personnes pratiquant des activités sportives (voir l'[encadré 1](#)). Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare des taux de prévalence entre les personnes pratiquant des activités sportives (panel 2) et celles faisant partie de la communauté sportive en général (panel 4) en raison des différences dans les questions d'enquête. La première portait sur les expériences de *racisme ou de discrimination*, et la deuxième avait une portée plus large, ce qui comprenait les expériences de *traitement injuste, de racisme ou de discrimination*.

Les taux de réponse à chacune des enquêtes étaient également relativement faibles, particulièrement pour le panel 4. Par conséquent, toute interprétation des résultats devrait être effectuée avec prudence.

Définitions

Les **Canadiennes et Canadiens ou la population canadienne** : s'entendent de toute personne résidant au Canada, quel que soit son statut de citoyenneté.

Les **sports communautaires** sont des activités sportives structurées comprenant celles pratiquées dans le cadre de ligues sportives communautaires et scolaires, de clubs sportifs de compétition, de sports récréatifs, ainsi que de sports libres. Elles peuvent être organisées et offertes par un quartier, un village, une municipalité, des organismes locaux ou des bénévoles.

Les **personnes pratiquant des activités sportives** désignent les personnes ayant pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents. Elles ne comprennent pas les personnes ayant participé à ces sports communautaires uniquement dans le cadre de rôles non sportifs.

La **communauté sportive** désigne les personnes ayant pratiqué des sports communautaires (c.-à-d. les athlètes, les joueurs/

joueuses) et celles qui y ont joué un rôle non sportif, comme les entraîneurs/entraîneuses, les arbitres, les bénévoles, les personnes dirigeantes, les administrateurs/administratrices ainsi que les spectateurs/spectatrices, au cours des cinq années précédentes.

Le **personnel sportif** désigne les entraîneurs/entraîneuses, les instructeurs/instructrices, les arbitres, les officiels/officielles, les personnes dirigeantes, les administrateurs/administratrices et les bénévoles de sports communautaires.

Femmes+ : cette catégorie comprend les femmes (ou les filles), ainsi que certaines personnes non binaires.

Hommes+ : cette catégorie comprend les hommes (ou les garçons), ainsi que certaines personnes non binaires.

Population racisée : le concept de « population racisée » ou de « groupe racisé » provient directement du concept de « minorité visible » du Recensement de 2021. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Cette population est composée principalement des groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Arabes, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et Japonais. Dans la présente analyse, les Autochtones ne sont pas inclus dans la population racisée. Les estimations propres aux groupes autochtones n'ont pas pu être présentées en raison de la petite taille des échantillons.

Les personnes **2ELGBTQ+** désignent les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et les personnes qui emploient d'autres termes relatifs à la diversité sexuelle et de genre.

Immigrant : désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe.

Immigrants récents : désigne les immigrants qui ont obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent pendant la période de 2016 à 2021.

Immigrants établis : désigne les immigrants qui ont obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent avant 2016.

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

Notes

E À utiliser avec prudence

1. Voir Gurgis et Kerr, 2021.
2. Dans le présent article, le concept de « population racisée » ou de « groupe racisé » provient directement du concept de « minorité visible » du Recensement de 2021. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Cette population est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et Japonais. Dans la présente analyse, les Autochtones ne sont pas inclus dans la population racisée. Les estimations propres aux groupes autochtones n'ont pas pu être présentées en raison de la petite taille des échantillons.
3. Le gouvernement du Canada a adopté le sigle 2ELGBTQI+ pour désigner les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes et les personnes qui emploient d'autres termes liés à la diversité sexuelle ou de genre. Statistique Canada utilise le sigle 2ELGBTQ+ à des fins d'analyse de données, car les renseignements sur les personnes intersexes ne sont pas encore recueillis dans le cadre des enquêtes.
4. Le pourcentage de Canadiennes et Canadiens ayant pratiqué des sports communautaires présentés ici diffère légèrement de celui figurant dans une publication antérieure de Statistique Canada (voir Statistique Canada, 2023). La différence découle de l'utilisation de différents panels d'enquête de la SEGC. L'estimation figurant dans la publication précédente est fondée sur les données du panel 2, et l'estimation utilisée dans la présente étude est fondée sur les données du panel 4.
5. Voir Oja et coll., 2024; Eather et coll., 2023.
6. Voir Gurgis et Kerr, 2021.
7. Voir Joseph et coll., 2021, Brown et coll. 2021; Gurgis et coll., 2022; Joseph, 2020.
8. Voir Joseph et coll., 2021.
9. Voir Willson et coll., 2022.
10. Aux États-Unis, selon l'Athlete Culture and Climate Survey de 2020, près de la moitié des athlètes olympiques et paralympiques actuels et anciens des États-Unis ont déclaré avoir subi une certaine forme de discrimination pendant leur participation auprès de leur organisme directeur. La prévalence de la discrimination

était plus élevée chez les athlètes racisés et de diverses identités de genre, ainsi que chez les athlètes qui pratiquaient auparavant des sports universitaires (voir U.S. Center for SafeSport, 2021). Une étude de prévalence concentrée en Europe, dans le cadre de laquelle il a été demandé à des adultes de faire état des expériences vécues dans le sport au cours de leur enfance et de leur jeunesse, a révélé que près de 4 sur 10 avaient été victimes de violence psychologique et que plus de 1 sur 10 avait été victime de violence physique ou sexuelle. La prévalence de la violence était plus élevée chez les minorités ethniques, les personnes ayant une incapacité, les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles, ainsi que chez les athlètes de haut niveau (voir Vertommen et coll., 2016).

11. Les sports communautaires sont des activités sportives structurées comprenant celles pratiquées dans le cadre de ligues sportives communautaires et scolaires, de clubs sportifs de compétition, de sports récréatifs et les sports libres. Elles peuvent être organisées et offertes par un quartier, un village, une municipalité, des organismes locaux ou des bénévoles.
12. Les personnes pratiquant des activités sportives désignent les personnes ayant pratiqué des sports communautaires au cours des 12 mois précédents. Elles ne comprennent pas les personnes ayant participé à ces sports communautaires uniquement dans le cadre de rôles non sportifs.
13. On entend par communauté sportive les personnes ayant pratiqué des sports communautaires (c.-à-d. les athlètes, les joueurs/joueuses) et celles qui y ont joué un rôle non sportif, comme les entraîneurs/entraîneuses, les arbitres, les bénévoles, les personnes dirigeantes, les administrateurs/administratrices et les spectateurs/spectatrices, au cours des cinq années précédentes.
14. Le personnel sportif désigne les entraîneurs/entraîneuses, les instructeurs/instructrices, les arbitres, les officiels/officielles, les personnes dirigeantes, les administrateurs/administratrices et les bénévoles de sports communautaires.
15. Voir Hylton et coll., 2015.
16. Cette catégorie comprend les femmes (ou les filles), ainsi que certaines personnes non binaires.
17. Cette catégorie comprend les hommes (ou les garçons), ainsi que certaines personnes non binaires.
18. Voir Hyman et coll., 2019; Cotter, 2022.
19. Voir Willson et coll., 2022 et U.S. Center for SafeSport, 2021. L'étude de Willson et coll. sur la maltraitance

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

parmi les athlètes olympiques et paralympiques canadiens a révélé que les athlètes racisés étaient plus susceptibles de subir des préjudices physiques et que les athlètes autochtones étaient plus susceptibles de subir des préjudices psychologiques que les athlètes non racisés et non autochtones. De même, l'Athlete Culture and Climate Survey de 2020 a révélé que la prévalence de la discrimination parmi les athlètes olympiques et paralympiques des États-Unis était plus élevée chez les athlètes racisés.

20. Voir Vertommen et coll., 2016.
21. Voir Willson et coll., 2022.
22. Les parasports désignent les sports pratiqués par des personnes ayant une incapacité.
23. Voir Vertommen et coll., 2016 et Willson et coll., 2022.
24. Ces résultats diffèrent de ceux d'études antérieures ayant examiné la discrimination quotidienne au moyen de données regroupées tirées de l'Enquête sociale canadienne (2021 à 2024) et de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2013. Ces études antérieures ont révélé une tendance négative constante, selon laquelle les expériences de discrimination diminuaient avec l'âge. Voir Statistique Canada, 2024 et Hyman et coll., 2019.
25. Les résultats sur la pratique de sports de compétition sont tirés du panel 2 de la SEGC. Des données du panel 2 ont été utilisées pour fournir des conclusions supplémentaires à des fins de contexte (voir les encadrés 1 et 2). Les autres résultats proviennent du panel 4 de la SEGC. Voir la section sur les méthodes pour obtenir de plus amples détails sur les enquêtes et les sous-populations utilisées dans les analyses.
26. Les victimes désignent les personnes faisant partie de la communauté sportive en général, qui comprend les personnes pratiquant des activités sportives et celles occupant des fonctions non sportives, ainsi que les spectateurs, qui ont subi des TIRD dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes.
27. Voir Perron et coll., 2008.
28. Les données du panel 4 de la SEGC ont été utilisées pour produire les résultats du présent article, à l'exception des résultats présentés dans les deux encadrés. L'une des limites du panel 4 était que le taux de prévalence des TIRD ne pouvait être produit que pour les personnes faisant partie de la communauté sportive en général, qui comprenait un éventail de groupes, comme les athlètes, les entraîneurs/entraîneuses, les arbitres et les spectateurs/spectatrices. Par conséquent, pour produire un taux de prévalence sur les expériences de discrimination propres aux personnes *pratiquant des activités sportives*, les données du panel 2 de la SEGC étaient nécessaires. Il est important de noter que la question utilisée pour le panel 2 était différente de celle du panel 4. Pour le panel 2, il a été demandé aux personnes si elles avaient été victimes de *racisme ou de discrimination*, et pour le panel 4, la question a été élargie pour inclure *les traitements injustes, le racisme ou la discrimination*. Il faut tenir compte de cet écart au moment d'interpréter les résultats et d'effectuer toute comparaison entre les constatations du panel 2 et du panel 4.
29. Voir U.S. Center for SafeSport, 2021 et Willson et coll., 2022.
30. Les personnes pratiquant exclusivement des sports de compétition étaient nettement plus susceptibles d'être victimes de racisme ou de discrimination dans les sports que les personnes pratiquant exclusivement des sports récréatifs sans faire partie d'un club ou d'une ligue (au niveau de 0,05). Les différences entre les personnes pratiquant des sports de compétition et celles pratiquant des sports récréatifs au sein de clubs ou de ligues étaient significatives à un niveau de signification supérieur (0,10) puisque la valeur de p était de 0,07. Il convient de noter que la question d'enquête utilisée pour déterminer le niveau de pratique de sports concernait les 12 mois précédents, et que la question sur le racisme et la discrimination concernait les cinq années précédentes. Malgré les périodes sans chevauchement, en supposant qu'il existe une corrélation entre le niveau de pratique sportive au cours des 12 derniers mois et celui des cinq années précédentes, la présente analyse donne à penser que le racisme et la discrimination sont plus répandus dans les sports de compétition.
31. Voir Willson et coll., 2022.
32. La somme des pourcentages relatifs aux options de réponse concernant le signalement d'incidents peut dépasser 100 %, car il est possible pour les répondants de choisir de multiples options de réponse. Par exemple, il est possible qu'une victime ait vécu plusieurs incidents, certains ayant été signalés et d'autres non.
33. Les questions relatives à la confiance dans le personnel sportif pour prévenir et contrer le racisme et la discrimination dans les sports communautaires ont été posées d'une façon plus générale, plutôt que sur les sports pratiqués par les personnes interrogées, comme suit : « dans quelle mesure pensez-vous que les entraîneurs/entraîneuses, les instructeurs/instructrices, les arbitres, les officiels/officielles, les personnes dirigeantes, les administrateurs/administratrices et les bénévoles de sports communautaires ont été adéquatement formés pour faire ce qui suit? »

Les traitements injustes, le racisme et la discrimination dans les sports communautaires au Canada

34. Des données du panel 2 de la SEGC (plutôt que celles du panel 4) ont été utilisées pour produire les résultats présentés dans cet encadré.
35. Voir Hylton et coll., 2015.
36. Voir Gurgis et Kerr, 2021.
37. Pour en savoir plus sur le [Centre de règlement des différends sportifs du Canada](https://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/a-propos), cliquez ici : <https://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/a-propos>.
38. Voir le site [Web du Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport](https://commissaireintegritesport.ca/a-propos) : <https://commissaireintegritesport.ca/a-propos>.
39. Voir le [Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport](https://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/a-propos) ici : [CCUMS-v6.0-20220531.pdf](https://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/a-propos).

Documents consultés

- Brown, Craig C., Nikol Veisman, Dalima Chhibber, Jessica Praznik, Daria Jorquera Palmer, Allen Mankewich, Leisha Strachan, Sarah Teetzel et Lori Wilkinson. 2021. « [Exploring Experiences of Racism and Anti-Racism in Sport in Winnipeg: Final report](#) ».
- Cotter, Adam. 2022. « [Expériences de discrimination chez les Noirs et les Autochtones au Canada, 2019](#) », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Eather, Narelle, Levi Wade, Aurélie Pankowiak et Rochelle Eime. 2023. « [The impact of sports participation on mental health and social outcomes in adults: a systematic review and the 'Mental Health through Sport' conceptual model](#) », *Systematic Reviews*, vol. 12, n° 102.
- Gurgis, Joseph John et Gretchen A. Kerr. 2021. « [Sport administrators' perspectives on advancing safe sport](#) », *Frontiers in Sports and Active Living*, vol. 3, 630071.
- Gurgis, Joseph John, Gretchen A. Kerr et Simon Darnell. 2022. « ['Safe Sport Is Not for Everyone': Equity-Deserving Athletes' Perspectives of, Experiences and Recommendations for Safe Sport](#) », *Frontiers in Psychology*, vol. 13, 832560.
- Hylton, Kevin, Johnathan Long, Daniel Parnell et A. J. Rankin. 2015. *'Race', Racism and Participation in Sport*, Race Equality Foundation.
- Hyman, Ilene, Patricia O'Campo, Donna L. Ansara, Arjumand Siddiqi, Tonia Forte, Janet Smylie, Deb Finn Mahabir et Kwame McKenzie. 2019. *Prevalence and Predictors of Everyday Discrimination in Canada: Findings from the Canadian Community Health Survey*, Wellesley Institute.
- Joseph, Ivan. 2020. *A Systemic Review of the Black Student-Athlete Experience and the McMaster Athletics Climate*, Université McMaster.
- Joseph, J., S. Razack et B. McKenzie. 2021. *Are we One? The Ontario University Athletics Anti-Racism Report*, Laboratoire de recherche IDEAS, Université de Toronto.
- Oja, Pekka, Aamir Raof Memon, Sylvia Titze, Danijel Jurakic, Si-Tong Chen, Nipun Shrestha, Sowannry Em, Tena Matolic, Tommi Vasankari, Ari Heinonen, Jozo Grgic, Pasi Koski, Sami Kokko, Paul Kelly, Charlie Foster, Hrvoje Podnar et Zeljko Pedisic. 2024. « [Health Benefits of Different Sports: a Systematic Review and Meta-Analysis of Longitudinal and Intervention Studies Including 2.6 Million Adult Participants](#) », *Sports Medicine – Open*, vol. 10, n° 1, p. 46.
- Perron, Brian E., Heather J. Gotham et Dong Cho. 2008. « [Victimization Among African-American Adolescents in Substance Abuse Treatment](#) », *Journal of Psychoactive Drugs*, vol. 40, n° 1, p. 67 à 75.
- Statistique Canada. 2023 (1er novembre). « [Plonger dans les données : la pratique du sport au Canada](#) », *StatsCAN Plus*.
- Statistique Canada. 2024 (16 mai). « [La moitié des personnes racisées ont vécu de la discrimination ou ont été traitées de manière injuste au cours des cinq dernières années](#) », *Le Quotidien*.
- U.S. Center for SafeSport. 2021. « [2020 Athlete Culture and Climate Survey](#) ».
- Vertommen, Tine, Nicolette Schipper-van Veldhoven, Kristien Wouters, Jarl Kampen, Celia H. Brackenridge, Daniel J. A. Rhind, Karel Neels et Filip Van Den Eede. 2016. « [Interpersonal violence against children in sport in the Netherlands and Belgium](#) », *Child Abuse and Neglect*, vol. 51, p. 223 à 236.
- Willson, Erin, Gretchen Kerr, Ashley Stirling et Stephanie Buono. 2021. « [Prevalence of Maltreatment among Canadian National Team Athletes](#) », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 37, p. 21 à 22.